



MUNICIPALITE DE VUFFLENS-LA-VILLE

Préavis n° 2/2024 Refonte complète du site Internet communal

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Préambule

Les publications sur Internet font partie des éléments essentiels de la communication des Autorités communales. Une commune se doit donc d'avoir un site web performant, accessible, compatible avec tous les supports permettant d'accéder à Internet et garantissant un haut niveau de sécurité et de fiabilité.

Lors de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2023, ce dernier a amendé le budget et notamment le poste dédié à la refonte du site Internet communal. Au vu de ce qui précède, la Municipalité, qui souhaite mener à bien ce projet, a décidé de soumettre le présent préavis municipal au vote du Conseil communal.

Historique et état du site Internet actuel

Le site Internet communal actuel a été créé en 2010 par un habitant de Vufflens-la-Ville. En 2013, des mises à jour de sécurité ont été effectuées et le site a été repris par la société inetis, située sur le territoire communal. Une légère refonte graphique et des corrections pour la prise en charge des appareils mobiles ont été apportées en 2015. Puis, jusqu'à ce jour, une assistance et un suivi de sécurité ont été mis en place avec le prestataire en charge du site web.

Aujourd'hui, c'est 1'200 visiteurs qui se rendent chaque mois sur la plateforme communale, mais il est toutefois considéré comme étant obsolète. En effet, les versions des outils utilisés pour son bon fonctionnement sont en fort déclin et ne correspondent plus aux standards des développements actuels. Cela signifie qu'à moyen terme, il faudra soit migrer sur une nouvelle

version des programmes et changer de prestataire, car inetis ne propose pas de prestations sur la nouvelle version du logiciel de gestion, soit refaire le site avec d'autres outils. Dans tous les cas, des coûts supplémentaires devront être engagés et ceux-ci ne sont pas prévus au budget.

Aspects financiers et planning

Coût du projet :

À la suite d'un appel d'offres, nous pouvons estimer le coût du projet à CHF 25'000.--, incluant l'élaboration d'un nouveau design, le développement technique, la migration des contenus, le développement de modules tels que les actualités, les événements, les locations avec possibilité de réservations en ligne, les déchets, une Newsletter et la mise à disposition de formulaires officiels. Sont également prévus dans le coût, la formation, la gestion de projet ainsi que la maintenance et la sécurité.

Les coûts d'exploitation annuels de CHF 1'000.-- et d'hébergement de CHF 100.-- sont prévus au budget de fonctionnement.

La Municipalité propose le financement de cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante. Elle sera amortie sur une période de 5 ans.

Planning :

Afin de garantir le bon fonctionnement du site communal, la Municipalité envisage de migrer vers la nouvelle solution au plus tard pour la fin de l'année 2024.

Exemples de réalisations :

<https://www.lavaux-unesco.ch/>

<https://www.etml.ch/>

Conclusions

Au cours de la dernière décennie, les sites web des communes ont connu une métamorphose significative, passant de simples sites vitrines à des plateformes plus interactives. Auparavant, ces sites étaient principalement destinés à fournir des informations de base sur la commune, comme les événements à venir, l'histoire locale et les actualités municipales. Les sites étaient principalement statiques, présentant des informations sans offrir beaucoup d'opportunités d'interaction.

Aujourd'hui, les sites Internet des communes ont non seulement évolué en termes de design et de contenu, mais ont aussi inclus une gamme beaucoup plus large de fonctionnalités opérationnelles. Les utilisateurs peuvent maintenant effectuer une variété de tâches en ligne, comme réserver des salles communales, consulter l'agenda des collectes de déchets, télécharger des documents ou s'inscrire à des manifestations. Ces fonctionnalités facilitent la vie des citoyens, mais améliorent aussi l'efficacité des services communaux. De plus, les performances techniques actuelles améliorent considérablement la compatibilité avec des navigateurs plus récents et renforcent la sécurité du site contre les menaces en constante évolution.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

vu le préavis municipal n° 2/2024 du 29 janvier 2024 ;
ouï le rapport de la commission des finances ;
ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. d'accepter le préavis tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit de CHF 25'000.-- TTC pour la refonte complète du site Internet communal ;
3. d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ;
4. d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée de 5 ans.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  La Secrétaire 

O. Duperrut  M. Hilpert

Vufflens-la-Ville, le 29 janvier 2024

Dossier traité par Ch. Di Lallo

